

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS  
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-sept mars.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°5 : 27  
Du point n°6 au point n°8 : 28  
Du point n°9 au point n°10 : 27  
Au point n°11 : 28  
Du point n°12 au point n°14 : 29  
A partir du point n°15 : 30

**Nombre de pouvoirs : 9**

Du point n°1 au point n°8 : 9  
Du point n°9 au point n°10 : 8  
Au point n°11 : 7  
Du point n°12 au point n°14 : 8  
A partir du point n°15 : 7

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°5 : 36  
Du point n°6 au point n°8 : 37  
Du point n°9 au point n°11 : 35  
A partir du point n°12 : 37  
Etant précisé que du point n°32 à n°45 : 36 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes administratifs)

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel (à partir du point n°11), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°15), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique (à partir du point n°6), Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis (du point n°1 au point n°8 puis à partir du point n°12), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

M. BODART Michel, pouvoir donné à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse (jusqu'au point n°10 inclus)  
M. BOONAERT Jean-Philippe, pouvoir donné à M. MOUQUET Denis (sauf du point n°9 au point n°11 inclus)  
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°14 inclus)  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à Mme FERMENTEL Geneviève  
Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à M. DEHAENE Michel  
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M. MAHIEU Philippe  
M. RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M. THOREZ Jean-Claude  
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à M. DELABRE Aimé  
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M. HENNEON François-Xavier

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee (a donné pouvoir à Mme LORPHELIN Martine absente)  
M. BOONAERT Jean-Philippe (du point n°9 au point n°11 inclus)  
M. DELVALLE Jean  
Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°5 inclus)  
M. FICHEUX Bruno (a donné pouvoir à M. LORIDAN Bernard absent)  
M. LORIDAN Bernard  
Mme LORPHELIN Martine  
M. MOUQUET Denis (du point n°9 au point n°11 inclus)

**Secrétaire de séance :** M. DELABRE Aimé

## Délibération n°2024D048 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Subvention du Budget Général au budget du CIAS.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2018 concernant la création du C.I.A.S.;

Considérant que le budget du C.I.A.S est composé en majeure partie d'une subvention intercommunale ;

Considérant que le C.I.A.S doit faire face à toutes ses dépenses obligatoires, il convient de verser au Centre Intercommunal d'Action Sociale Flandre Lys (C.I.A.S) la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

### Dépenses de fonctionnement :

657362 : Subvention de fonctionnement versées aux établissements et services rattachés – CCAS 300 000.00 €, versés en une ou plusieurs fois.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

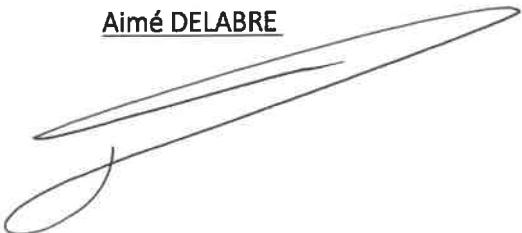
- ADOPTER la participation de la CCFL au CIAS, tel que présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix) la proposition ci-dessus.**

A La Gorgue le 09 avril 2024,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Aimé DELABRE



Le Président,

Jacques HURLUS

